

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2005

## Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, MM. BUTTARD Eric, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel, adjoints.

Mmes CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS Danièle, BUFFAZ Bernadette, conseillères

Mm DALDOSSO Serge, MEULE Bruno, VIARD Marcel, DALLA COSTA René, GROS Joël, VARESANO José, conseillers.

## Absents excusés :

M. CANTIN Philippe (procuration à M. BUTTARD Eric)

Mme FAVIER Stéphanie

## Secrétaire de séance :

M. BOCHET Marcel

## 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2005

M. Eric BUTTARD signale que dans les questions diverses, la CLE (Contribution Locale Etudiant) a bénéficié à trois étudiants de Saint-Julien-Montdenis. A part cette remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## 2- Approbation délibérations CCAS

M. Marcel BOCHET rappelle les différentes questions traitées lors de la réunion de la commission communale d'actions sociales du mardi 8 février 2005 :

a) deux demandes de renouvellement d'hébergement en maison de retraite : la commission donne un avis favorable à l'unanimité.

b) la commission propose de mettre ses tarifs à jour et reformule la délibération concernant l'aide aux repas et à la garde des enfants de l'école primaire de Saint-Julien-Montdenis par des assistantes maternelles agréées entre 11h30 13h30.

Deux niveaux d'intervention sont retenus (en fonction du quotient familial):

- QF  $\leq 500$  €  $\rightarrow$  aide de 7,60 € par enfant et par jour d'école
- QF compris entre 500 et 750 €  $\rightarrow$  aide de 5 € par enfant et par jour d'école

c) la commission propose d'accorder des subventions aux associations à but social ou humanitaire et se prononce favorablement pour 10 associations :

- |                                                                           |       |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|
| - 1 – l'amicale des donneurs de sang de Saint-Julien-Montdenis            | 500 € |
| - 2 – la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés | 81 €  |
| - 3 – l'association collectif inter peuples                               | 354 € |
| - 4 – l'association départementale d'action médico sociale                | 37 €  |
| - 5 – l'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne          | 178 € |
| - 6 – les pupilles de l'enseignement                                      | 111 € |
| - 7 – la ligue contre le cancer (département Savoie)                      | 164 € |
| - 8 – le centre anti tuberculeux                                          | 75 €  |
| - 9 – l'association vie libre                                             | 178 € |
| -10- Alzheimer Savoie                                                     | 150 € |

d) la commission a examiné le compte administratif ligne par ligne et après délibération accepte à l'unanimité cette gestion. La commission propose un budget primitif 2005 pour le CCAS en équilibre en recettes et en dépenses à 24 000 €. La subvention du budget général de la commune s'élève à 8 900 € en diminution de 2 300 € conséquence de la prise en charge de la compétence jeunesse de la communauté de communes Cœur de Maurienne.

e) la commission rejette une demande émise par la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne concernant une prise en charge de frais de repas et de garde d'un enfant domicilié à Saint-Julien-Montdenis mais scolarisé à Saint-Jean-de-Maurienne.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les décisions du CCAS.

### **3- Approbation compte administratif et compte de gestion 2004 eau et assainissement**

Madame LESIEUR Evelyne présente les comptes et précise au préalable que la commission des finances, élargie au conseil municipal, s'est réunie le mardi 8 avril 2005.

Les travaux de la commission ne seront pas repris dans le détail, ligne par ligne mais par chapitre. Les totaux du compte administratif et du compte de gestion sont identiques et sont arrêtés pour 2004 à :

Recettes exploitation	152 577,10 €	Recettes investissement	299 961,26 €
Dépenses exploitation	139 579,92 €	Dépenses investissement	
	364 416,33 €		
Ecart	+ 12 997,18 €	Ecart	- 64 455,07 €
Balance	- 51 457,89 €		

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

Le conseil délibère et approuve à l'unanimité ces comptes administratif et de gestion 2004 de l'eau et de l'assainissement.

### **4- Affectation des résultats 2004 du compte administratif eau et assainissement**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

le résultat d'exploitation de 2004 d'un montant 12 997.18 € couvre une partie du déficit antérieur reporté de 64 455.07 €, qui s'établit donc à 51 457.89 €.

### **5- Approbation budget primitif eau et assainissement**

Pour équilibrer ce budget de l'eau et assainissement monsieur le maire propose un choix entre une subvention du budget général de la commune avec une dérogation de la sous-préfecture ou un emprunt de 107 221,89 €.

Le conseil après avoir délibéré et eu égard à la politique de l'eau qui doit tendre à son autonomie et à son équilibre porte son choix sur l'emprunt.

Les recettes et les dépenses d'exploitations se montent à 142 308,82 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 209 807,89 €.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif eau et assainissement 2005.

### **6- Vote du prix de l'eau**

Comme nous l'avons vu dans la question précédente, le budget de l'eau ne génère plus de marge d'autofinancement. Monsieur le maire expose un tableau de comparaison avec d'autres collectivités sur le prix de l'eau (eau + assainissement + taxe) à savoir :

Saint-Julien-Montdenis	1,59 € le mètre cube		
Saint-Jean-de-Maurienne	2,31 € " " "		
Le département de la Savoie*	2,27 € " " "		(* moyenne)
La région Rhône Alpes*	2,62 € " " "		

Une proposition d'augmentation de 0.30 € par m<sup>3</sup> est acceptée à l'unanimité et est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **7- Approbation compte administratif et compte de gestion 2004 lotissement St Antoine**

Monsieur le maire note qu'il n'y a pas de surcoût sur les travaux en cours. Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont égales à 552 090,42 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 552 090,42 € et sont nulles en recettes d'investissement du fait de la comptabilité des stocks. L'écart est donc - 552 090,42 €.

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2004 du lotissement St-Antoine.

## **8- Affectation des résultats 2004 du compte administratif lotissement St Antoine**

Le déficit antérieur reporté s'inscrit au compte 001 pour un montant de 552 090,42 € au budget primitif 2005.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **9- Approbation budget primitif 2005 lotissement St Antoine**

Madame Lesieur Evelyne nous rappelle depuis 2002 les dépenses engagées et déjà payées année par année. Ce tableau permet de suivre avec clarté l'avancement des travaux exécutés et ceux qui restent à faire et à financer pour 2005.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du lotissement Saint-Antoine qui s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de 3 362 840,37 €.

## **10- Approbation compte administratif et compte de gestion 2004 Commune**

Monsieur le maire se retire de l'assemblée et laisse la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Daniel AMEVET pour délibérer sur le compte administratif et de gestion 2004.

Le conseil approuve les comptes administratif et de gestion 2004 à l'unanimité.

Recettes de fonctionnement : 1 535 633,30 €	Recettes d'investissement : 1 567 347,40
---------------------------------------------	------------------------------------------

Dépenses de fonctionnement : 1 159 443,12 €	Dépenses d'investissement : 1 616 679,28
---------------------------------------------	------------------------------------------

Ecart : + 376 190,68 €

Ecart : - 49 331,88 €

Balance : + 326 858,80 €

## **11- Affectation des résultats 2004 Commune**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

le résultat d'exploitation de 2004 d'un montant de 376 190,68 € couvre la totalité du déficit antérieur reporté de 49 331,88 €. Le résultat de clôture est donc excédentaire et s'élève à 326 858,80 € auquel s'ajoute 75,79 € (excédent antérieur reporté du budget de la caisse des écoles clôturé). Le résultat final est donc un excédent de 326 934,59 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **12- Vote taux d'imposition**

Monsieur le maire présente différents graphiques en comparant les taux des taxes habitation, foncier bâti et foncier non bâti à ceux des communes de notre strate sur la Savoie et au niveau national.

## EN 2004

	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
St Julien Montdenis	8,89 %	16,37 %	95,04 %
Savoie	11,18 %	19,27 %	84,84 %
Niveau national	14,02 %	17,92 %	42,66 %

L'effort fiscal de la commune de Saint-Julien-Montdenis est inférieur à la moyenne nationale (0,94%), cet indice sert à calculer les attributions de subventions et est actuellement défavorable pour la commune. Un débat s'instaure sur la pertinence de cet indice. Une question reste posée. Quels sont les éléments de richesse qui pourraient servir de base juste pour le calcul des impôts communaux ? Dans le contexte actuel nous devons augmenter notre marge brute d'exploitation (l'argent qui sert à payer notre dette en capital et notre autofinancement des dépenses d'investissement). Il est proposé de faire un effort fiscal de l'ordre de 3 % en 2005 (légèrement supérieur à l'inflation 2,1 % en 2004) pour réaliser nos projets. Le conseil se prononce à l'unanimité pour une augmentation de 3% des taux d'imposition.

	Pour l'année 2004 :	Pour l'année 2005
Taxe habitation	8,89 %	9,16 %
Taxe foncier bâti	16,37 %	16,86 %
Taxe foncier non bâti	95,04 %	97,89 %

### **13- Approbation budget primitif 2005 commune**

Mme Evelyne LESIEUR relate les propositions faites par la commission des finances chapitre par chapitre. A noter dans « autres charges de gestion courantes » la participation de la commune à la rénovation du collège pour 32 000 € *et la subvention* versée à l'OPAC de 80 000 €. *Les charges de personnel augmentent* (mise en place de la cotisation obligatoire de la retraite additionnelle des fonctionnaires, pérennisation d'un emploi jeune).

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont équilibrées à 1 919 550,59 €

Les recettes et les dépenses d'investissement sont équilibrées à 1 315 545,42 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2005 de la commune.

### **14- Vote des subventions 2005 aux associations**

Monsieur Jean-François THIAFFEY présente les propositions de la commission « sport et culture » pour les subventions accordées aux associations. En règle générale la commune aide les associations sur les bases équivalentes de 2004 sauf pour l'école de musique qui voit sa subvention passer de 15 632 € à 18 720 € (*prise en charge du déficit afin d'éviter l'augmentation du tarif des inscriptions à charge des familles*). L'étude et la pratique de la musique doivent rester accessibles au plus grand nombre d'enfants de Saint-Julien-Montdenis.

Les enfants participant à des activités sportives hors du territoire de Saint-Julien-Montdenis peuvent faire bénéficier leur association de subventions si le nombre de participants est supérieur ou égal à cinq et si l'activité n'existe pas sur la commune. Cette année 2005 le judo club de Saint-Jean-de-Maurienne entre dans cette catégorie (ci-après, la liste des subventions attribuées).

Le conseil après avoir délibéré, valide à l'unanimité les subventions 2005. Une aide aux victimes du tsunami, dans le sud-est de l'Asie, de 1 500 € étalée sur trois ans est accordée à une association locale dont Josiane CHOMAZ connaît bien les besoins (projet de construction d'une école à COLOMBO au SRI LANKA). Ce financement est assuré par le CCAS à raison de 500 € *par an*.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2005

ASSOCIATIONS	commission
COMITE DE JUMELAGE	5 000,00
ADMR	5 170,00
ASM	10 148,00
ASM ECOLE BASKET	<b>3 296,16</b>
AMICALE LAIQUE	4 534,00
SKI ET MONTAGNE	1 090,00
GYMNASTIQUE	255,00
TENNIS	510,00
BOULE ARDOISIÈRE	821,00
PIED A L'ETRIER	<b>2 275,92</b>
COOP SCO animation	3 333,00
COOP SCO fournitures	<b>2 355,00</b>
GARDERIE fournitures	237,00
PARENTS D'ELEVES	1 963,00
parents élèves CARNAVAL	457,00
ECHO ARDOISIÈRE	6 398,00
ECOLE DE MUSIQUE	<b>18 720,00</b>
CLUB DU JEUDI	867,00
ACTIVITES MANUELLES	255,00
VIE SAINE	357,00
SERPOLIERE	255,00
GRENIS	255,00
LES BOULANGERS DANS LE PETRIN	255,00
AMICALE SAP POMPIERS	<b>103,00</b>
FNACA	357,00
A C UNION FEDERALE	750,00
ACCA	429,00
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	<b>1 020,24</b>
CLUB SPORT KARELLIS	2 609,00
BLEUETS MAURIENNE	<b>207,48</b>
ASS CANTONALE D'ANIMATION	<b>2 038,80</b>
ASS CONSE MUNICIPALES	46,00
VOYAGES SCOLAIRES	1 000,00
BADMINTON	330,00
UAM	<b>207,48</b>
CAM RUGBY	138,00
FOOTBALL CLUB	3 304,00
Ecole foot RAPPEL 2003	
Ecole de foot 2004	1 177,20
ARDOISE EN MAURIENNE	515,00
COMITE DES FETES vogue	9 500,00
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	<b>1 513,00</b>
IRRIGATION LE CLARET	-
savoyards de Paris	100,00
judo	<b>86,45</b>
<b>Total budgété</b>	<b>100 000</b>
<b>Total</b>	<b>94 239</b>
<b>budget exceptionnel</b>	<b>5 761</b>

### **15- Création poste agent technique**

Suite au contrat « emploi jeune » monsieur le maire souhaite pérenniser l'emploi de l'agent concerné qui donne toute satisfaction et qui a réussi le concours d'agent technique de la fonction publique territoriale. Pour cela il est nécessaire de créer un poste d'agent technique à temps plein (sur concours) cadre d'emploi catégorie C échelle 3 pour une rémunération brute mensuelle de 1 206.19 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la création de ce poste.

### **16- Subventions séjours linguistiques**

Trois demandes sont émises par différents établissements scolaires, la commune participe pour 45 € pour chaque élève :

Melle Camille DALDOSSO terminale LEGTA SAVOIE Chambéry (Espagne)

M. Guillaume COLLOMBET seconde Lycée Paul Héroult St Jean de Maurienne (Espagne)

Melle Angélique RAMBAUD première Lycée Paul Héroult St Jean de Maurienne (Italie)

Le conseil accepte à l'unanimité moins une abstention M. DALDOSSO Serge.

### **17- Remboursement de frais**

Le conseil accepte à l'unanimité les remboursements de frais kilométriques de monsieur André POCHET responsable bénévole de la bibliothèque municipale.

### **18- Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie venant à échéance, madame Evelyne LESIEUR propose de la renouveler pour une durée d'un an auprès de Dexia sur la base du taux EONIA + 0.18 % avec une commission de 450 euros. Cette trésorerie permet de financer les travaux du lotissement dans l'attente de la vente des lots et de respecter un équilibre financier in fine.

Le conseil autorise monsieur le maire, à l'unanimité, à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie.

### **19- Vente lot OPAC lotissement St Antoine**

En février 2004 la proposition de vente du lot n°1 à l'OPAC mentionnait une surface de 3 884 m<sup>2</sup>. Hors, après le bornage de la parcelle n° 1, la surface réelle est de 3 880m<sup>2</sup>. Le conseil approuve cette vente à l'unanimité sur la base de  $3\,880 \times 52 \text{ €} = 201\,760 \text{ €}$ .

### **20- Vente parcelle M. CARRARO et M. TETAZ**

Suite au bornage par le géomètre du lotissement St Antoine, 2 reliquats de terrain de 7m<sup>2</sup> pour M. CARRARO et de 9m<sup>2</sup> pour M. TETAZ sont sous l'emprise de leur clôture. Monsieur le maire propose de vendre ces reliquats au prix de 7,62 € le m<sup>2</sup> frais de géomètre et de notaire en sus. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **21- Modification permis de lotir au St Antoine**

Pour modifier l'entrée du lot n°1 attribué à l'OPAC, monsieur le maire demande une modification du permis de lotir au St Antoine, en effet l'accès prévu présente une pente trop importante. La solution préconisée serait un accès direct sur la route du Claret. Le conseil délibère et donne son accord à l'unanimité sur ce projet modifié.

## **22- Approbation nouveau règlement ZAC**

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver le nouveau règlement de la ZAC du Pré de Pâques : les principales modifications concernent l'orientation des faîtages des toits des bâtiments qui peuvent être orientés librement. Les bâtiments doivent avoir une couverture à double pentes.

Après délibérations le conseil approuve le nouveau règlement et plan de la ZAC du Pré de Pâques.

## **23- Compte rendu réunions - commissions**

Monsieur Marc RAVIER a assisté à une réunion à Saint Pancrace pour la Trans-Maurienne qui passera sur notre territoire. En provenance du Bochet, les cyclistes emprunteront des chemins en direction de Tourmentier, Montdenis, Grenis pour une arrivée place de la cathédrale à Saint-Jean-de-Maurienne. Un appel aux bénévoles sera fait pour le balisage du parcours et divers contrôles. Cette manifestation est prévue le 19 août 2005.

M. Daniel AMEVET signale que le COMTE VERT, groupe de cavaliers en tenue moyenâgeuse en provenance de Turin et se dirigeant vers Chambéry, fera un bivouac au stade des Bourguignons le 30 juillet 2005, prévoir un accueil chaleureux.

## **24- Questions diverses**

M. José VARESANO signale un problème de divagation de chats dans son quartier. Les amis des bêtes trouveront des solutions adéquates. M. Joël GROS s'est aperçu que certaines entreprises ne se gênaient pas pour déposer des gravats le long de l'Arc par l'accès à l'ancienne RN6. Des mesures seront prises pour stopper ces décharges sauvages.

Monsieur le maire lève la séance à 23 h 30